

 <https://www.aefinfo.fr/depeche/702318>

 Cyril Duchamp

 5 min read

Dotation des collèges : le Calvados décide d'une nouvelle modalité d'affectation et de calcul

Le département du Calvados a annoncé fin septembre 2023 vouloir faire reposer les dotations à ses collèges sur une nouvelle modalité d'affectation et de calcul, basée sur l'utilisation d'indicateurs nationaux. Interrogés par AEF info en octobre, la vice-présidente en charge de l'éducation Clara Dewaële et la directrice de l'éducation, de la jeunesse et du sport Nadia Mahcer évoquent un argument de "fiabilité et simplification". Il s'agit de s'appuyer non plus sur des retours d'enquêtes menées auprès des établissements mais sur des indicateurs nationaux fournis par l'Éducation nationale.



Entrée du collège Stephen Hawking de Fleury-sur-Orne

Pour "simplifier, rendre plus lisibles et transparents les paramètres de calcul" de la DGF aux collèges, le département du Calvados vient de décider une nouvelle procédure s'appuyant non plus sur les enquêtes menées auprès des établissements mais sur des données fournies par l'Éducation nationale. Interrogées par AEF info en octobre 2023, Clara Dewaële, vice-présidente en charge de l'éducation et Nadia Mahcer, directrice de l'éducation, de la jeunesse et du sport précisent que les indicateurs nationaux permettent de mieux prendre en compte notamment la situation sociale des élèves et l'éloignement géographique des collèges par rapport à des équipements dont ils auraient besoin.

"Le cadre budgétaire actuel est sans doute assez obsolète [...] On peut également lui reprocher de très fortes technicité et lourdeur administrative, et un questionnement sur l'équité au regard des situations particulières de certains établissements", constatait ainsi le président de la collectivité Jean-Léonce Dupont en ouverture de l'assemblée départementale fin 29 septembre 2023. Les données de l'Éducation nationale que le

département veut utiliser l'indicateur IPS et l'indice d'éloignement IE, sont mises librement à disposition.

Fonds de roulement : des situations diverses soumises au dialogue de gestion



Clara Dewaële, vice-présidente du conseil départemental du Calvados, en charge de l'éducation

| *CD Calvados*

Ces données "facilitent le suivi dans le temps", notent Clara Dewaële et Nadia Mahcer. Elles servent aussi à mieux identifier les particularités de chaque établissement et d'élaborer la DGF toujours avec une part élève et une part patrimoine, la première étant soumise à un forfait fixe et à une part variable en fonction du nombre d'élèves. L'IPS sert aussi à ajuster les forfaits "en prenant en compte les 6e et les 5e pour les Segpa, les Ulis, les UPE2A et les classes relais". Au final, assurent-elles, il n'y a "pas de décalage

particulier" mais l'approche apparaît "plus simple et plus équitable". La décision d'un nouveau mode de calcul "vient d'ailleurs d'une demande des établissements", signalent-elles.

Interrogées sur la situation des collèges du Calvados concernant l'existence de fonds de roulement élevés dans certains établissements, qui peuvent avoir tendance à thésauriser, Clara Dewaële et Nadia Mahcer assurent que la nouvelle répartition de la DGF ne correspond pas à un "choix d'écrêter". Reste que le dialogue de gestion en place avec la collectivité permet de "voir comment l'établissement envisage à court, moyen et long terme" l'utilisation de leurs fonds.

Un fonds de roulement particulièrement élevé peut se justifier par la perspective d'un investissement, remarquent Clara Dewaële et Nadia Mahcer. Inversement, un établissement entièrement restructuré dépensera peu dans les premières années car il dispose de mobilier neuf et n'a pas la nécessité d'investir, donc puiser dans son fonds de roulement. Ces situations, le dialogue de gestion permet de les analyser. D'une manière générale, le département a fixé des "indicateurs communs" pour ses établissements : un fonds inférieur à 60 jours suscite une "interrogation", tout comme un fonds supérieur à 90 jours.

Generated with Reader Mode